République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 20 octobre 2026

Date de la convocation: 14/10/2026

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants: 10

vingt octobre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18h30

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Alain GEVAUDAN, Ronna CHALVET, Margot PODGORNY, EMMANUEL VERILHAC, Aude REUCHET, Simon POUVREAU, Olivier GINIER, Valentin BESNIER

Représentés:

Excusés:

Absents: Manon LHOST

Secrétaire de séance:
Valentin BESNIER

Objet: Délibération de la décision modificative n°1 - EAU ET ASSAINISSEMENT DE MALARCE SUR LA THINES 2026 - DE_085B_2026

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		**Recettes**	**Dépenses**
011 - 6066	Carburants	0	-1 000
011 - 6068	Autres matières et fournitures	0	-995,38
011 - 61523	Entretien, réparations réseaux	0	2 500
7811 (042)	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	504,62	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		**504,62**	**504,62**
Investissement		**Recettes**	**Dépenses**
28181 (040) - 0	Installations générales, agencements	0	504,62
21532 - 0	Réseaux d'assainissement	0	-504,62
TOTAL INVESTISSEMENT			

Date de transmission de l'acte: 21/10/2026
Date de reception de l'AR: 21/10/2026

007-210701470-DE_085B_2026-DE
A G E D I

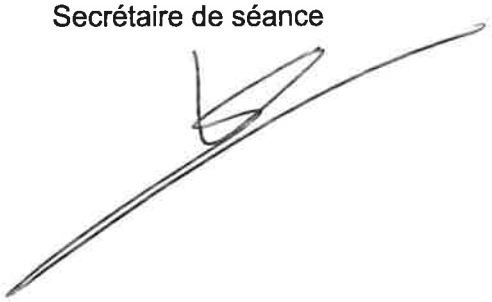
TOTAL		**504,62**	**504,62**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Valentin BESNIER
Secrétaire de séance





Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Date de transmission de l'acte: 21/10/2026
Date de reception de l'AR: 21/10/2026

007-210701470-DE_085B_2026-DE
A G E D I